



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21^e séance du mardi 28 mai 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2023/13 de la Municipalité, du 9 mars 2023 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Nicolas Tripet et consorts « Pour une vue d'ensemble réaliste et actuelle du trafic » ;
2. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Françoise Piron et consorts « Pour le développement de plateformes MaaS coordonnées, inclusives et innovantes à Lausanne » ;
3. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Anita Messere « Pour une application intuitive et populaire pour se déplacer à Lausanne » ;
4. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. David Raedler et consorts « Des nuits sans trafic pour le bien de la santé des Lausannoises et Lausannois » ;
5. d'adopter la réponse de la Municipalité à la pétition de Mme Tamara Embaló « Pour une meilleure protection des habitant·e·s face aux nuisances de chantiers » ;
6. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Henri Klunge et consorts « Le sel pour la cuisine, pas pour nos routes » ;
7. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Aude Billard et consorts « Modifier les habitudes de déneigement des routes, pour assurer en priorité la sécurité des piétons et cyclistes » ;
8. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Sarra Perrin « Redynamiser la rue du Midi, favoriser la mobilité douce entre la Gare et la place Saint-François » ;
9. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Bertrand Picard et consorts « Des couverts à vélos aux principales stations de bus TL » ;
10. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Vincent Brayer et consorts « Mobilité dans la Métropole, une offre découverte 3 mois pour les nouveaux arrivants » ;
11. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Anita Messere « Pour que les proches aidants ne soient pas préterités par la Ville ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-huit mai deux mille vingt-quatre.

Le président



La secrétaire adjointe